



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	43
Votants par procuration	6
Absents	32
Total des votes	45

4.1

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept novembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 novembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme QUESNEY, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. ROBILLOT, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN, M. BESSARD, M. MEAUDE, Mme MONTIER, Mme KERAUDRAN

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M. BISSON, M. BARRE A M. MEAUDE, MME CLUZEL A M. MARIE, MME CABOT A M. AUBE, M. MORDANT A M. BOUCHER, M. DOUYERE A M. COUREL

ÉLUS ABSENTS : M. GIRARD, M. LEROY, M. DUMESNIL, MME LOUVEL, M. LEFRANCOIS, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, MME BOQUET, MME BINET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DUVAL

N°DEL_0143_2025 Modification du tableau des effectifs: création du poste de Chef de Bassin en modification d'un poste de Maître Nageur Sauveteur

Le centre aquatique des 3 îlets, dans le cadre de la réorganisation globale du service des sports, évolue dans son organisation afin d'assurer une optimisation du service rendu à la population.

Une nouvelle directrice a été recrutée et, dans cette dynamique, l'organisation de l'équipe en place a été revue et validée en Comité Social Territorial du 4 septembre 2025.

Afin d'épauler la Directrice du centre aquatique dans ses missions et d'assurer un relai auprès des équipes, et notamment celle des maîtres nageurs sauveteurs, il a été décidé de transformer un poste de Maître Nageur Sauveteur (MNS) en Chef de Bassin, qui assurera des temps de décharge sur des fonctions de gestion administrative (gestion de planning...).

Le tableau des effectifs actuel dispose de 6 postes dédiés. Cependant, 2 agents exerçant des fonctions de Maîtres Nageurs Sauveteurs sont actuellement en cours de reclassement dans d'autres services de la collectivité, occupant ainsi des postes au sein de l'effectif du centre aquatique mais qui, dans les faits, sont vacants.

Dans l'attente du reclassement ou du départ de ces agents qui sont encore comptabilisés dans l'effectif des Maîtres Nageurs Sauveteurs, il est donc indispensable de créer un poste de chef de bassin appartenant au cadre d'emplois d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives.

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de

l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-2 loi 84-53), pour les besoins de continuité du service, des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Une déclaration doit être saisie, et le recrutement d'un contractuel ne peut être effectué que sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats statutaires. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir au terme de la première année.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 4 septembre 2025 validant le nouvel organigramme et notamment celui du service des sports,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter un ou une chef(fe) de bassin qui assurera un rôle de soutien et de relais auprès de la Directrice du Centre Aquatique et auprès des Maîtres Nageurs Sauveteurs.

CONSIDÉRANT que deux agents qui assuraient auparavant la fonction de maître nageur sauveteur sont actuellement en cours de reclassement au sein d'autres services et qu'ils occupent donc le grade prévus au tableau des effectifs mais n'en effectuent pas les fonctions.

CONSIDÉRANT que l'effectif réel qui compose le service correspond au nombre de poste de Maîtres Nageurs Sauveteurs, soit 6 postes dont 1 dédié aux fonctions de chef de bassin.

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **D'ADOPTER** la modification de l'organisation du service des Sports visée par le Comité Social Territorial en date du 4 septembre 2025,
- **D'ADOPTER** la création du poste de Chef(fe) de Bassin en modification d'un poste de Maître Nageur Sauveteur sur le cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives et dont la fiche de poste est jointe en annexe.
- **D'AUTORISER** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au chapitre 12.

Pont-Audemer, le 17 novembre 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL



FICHE DE POSTE

	Poste occupé par :
	Fonction : CHEF DE BASSIN
	FILIÈRE/CATÉGORIE/GRADE
AFFECTATION	FILIÈRE : Sportif CATÉGORIE : B CADRE D'EMPLOI : Educateur A.P.S
Service : Piscine Temps de travail hebdomadaire : Travail du lundi au vendredi - le WE par roulement et sur des évènements	Supérieur hiérarchique direct : Directeur de la piscine
MISSIONS ET ACTIVITÉS DU POSTE	
Missions principales : - Assurer la surveillance et la sécurité des usagers pendant les heures d'ouverture - Enseigner les activités de la natation en direction des scolaires, usagers et associations - Veiller au respect du P.O.S.S - Veiller au respect du règlement et des normes d'hygiène - Organiser le fonctionnement journalier des activités - Assurer le suivi des tableaux de bord journaliers - Garantir la bonne communication interne et externe	
Intérêts, Contraintes et difficultés du poste : - Travail le week-end et la soirée par roulement - Annualisation du temps de travail (remplacement...) - Protections auditives, vestimentaires et visuelles individuelles	
AUTONOMIE ET RESPONSABILITES	
Sans management et sous la responsabilité du directeur d'établissement	
MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION	
E P I (Equipements de Protections Individuels)	
RAS	
COMPETENCES REQUISES	
SAVOIRS	SAVOIRS FAIRE - ETRE
Disposer de qualités pédagogiques et relationnelles adaptées	Savoirs Faire : Avoir le sens du service public Disposer d'une capacité d'adaptation aux situations propres aux ERP Savoir Etre : Avoir le sens du travail en équipe Avoir une preuve de dynamisme, d'initiative et d'innovation
DIPLOMES REQUIS	
Etre titulaire du BEESAN à jour du CAEP et du DSA	
A Pont-Audemer, le :	A Pont-Audemer, le :
L'Agent,	Le Responsable hiérarchique,